

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2009**

Nombre de membres en exercice	43
Nombres de membres présents	35
Nombres de suffrage exprimés	38
VOTE	Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0
Date de Convocation	12 mars 2009

DELIBERATION N°CC. 03- 29/ 2009 PORTANT APPROBATION DU CRACL DE LA SEMAFF CONCERNANT L'OPERATION JAMBETTE – BOIS BOYER

Présidence : Monsieur Pierre SAMOT

L'an Deux Mille Neuf et le vendredi 20 mars à 16 Heures 00, s'est réuni dans la Salle des délibérations de la Ville du Lamentin sur convocation individuelle en date du 12 mars 2009 adressée à chacun de ses membres, le Conseil Communautaire de la C.A.C.E.M.

ETAIENT PRESENTS :

SAMOT	Pierre	Président
CLEMENTE	Luc	2 ^{ème} Vice Président
JEANNE-ROSE	Athanase	3 ^{ème} Vice Président
ZOBDA	David	4 ^{ème} Vice Président
MICHAUX	Charles-Henri	5 ^{ème} Vice Président
DERNE	Fred	6 ^{ème} Vice Président
MORIN	Simon	7 ^{ème} Vice Président
SINOSA	Alfred	8 ^{ème} Vice Président
GERVINET	Henri	9 ^{ème} Vice Président
CONCONNE	Catherine	10 ^{ème} Vice Président
LIDAR	Patricia	11 ^{ème} Vice Président

VILLE DE FORT-DE-FRANCE

PACQUIT	Yvon	délégué communautaire
HAJJAR	Johnny	délégué communautaire
LAGUERRE	Didier	délégué communautaire
VEDERINE	Antoine	délégué communautaire
CYPRIA	Alex	délégué communautaire
LARGEN	Judes	délégué communautaire

VILLE DU LAMENTIN

EDMOND-MARIETTE	Philippe	délégué communautaire
MANIN	Josette	délégué communautaire
VETRO	Claudie	délégué communautaire
BRIGHTON	Alex	délégué communautaire
MARTIN	Jean-Luc	délégué communautaire
TUNORFE	Claire	délégué communautaire
LEDOUX	Luc	délégué communautaire
JOSEPH-MONROSE	Christina	délégué communautaire
MARIE-LUCE	Miguel	délégué communautaire

VILLE DE SCHOELCHER

GARON	Marie	délégué communautaire
GONIER	Emile	délégué communautaire
JANVIER	Sainte-Claire	délégué communautaire
ABAU	Martine	délégué communautaire
HENRI	Théodore	délégué communautaire

VILLE DE SAINT-JOSEPH

JOISIN	Marie – Yolaine	délégué communautaire
PETIT	Claude-Henri	délégué communautaire
NAPOLY	Raymond	délégué communautaire
GOLVAT	Agnès	délégué communautaire

ABSENTS EXCUSES :

LETCHIMY	Serge	1 ^{er} Vice Président
MILIA-DERSON	Patricia	délégué communautaire
THODIARD	Frantz	délégué communautaire
BELFAN	Brunette	délégué communautaire
BALTIDE	Joseph	délégué communautaire
NAYARADOU	Jacob	délégué communautaire
JABOL	Jean-Claude	délégué communautaire
LABORIEUX	Judith	délégué communautaire

PROCURATIONS :

MM. MILIA-DERSON Patricia, LABORIEUX Judith et BELFAN Brunette avaient donné procuration à MM. CONCONNE Catherine, BRIGTHON Alex et LARGEN Jude pour voter en leurs lieux et place au cours de la présente séance.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION des membres de l'Administration communautaire.

Monsieur Luc LEDOUX est désigné pour remplir les fonctions de **Secrétaire de Séance**.

**CRACL DE LA SEMAFF CONCERNANT L'OPERATION JAMBETTE – BOIS
BOYER**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,
- Vu l'arrêté préfectoral n°003197 en date du 27 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique,
- Vu l'arrêté n°030986 du 19 avril 2003 portant modification de la composition du Conseil Communautaire de la CACEM,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-1 à 5211-11
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5210-1 à 5211-27 ; L.5211-28 à L.5211-41-1,
- Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2008 portant renouvellement des membres de la Communauté, désignation du Président et des Vice Présidents,
- Vu le rapport du Président,

« Objet »

Ce rapport a pour objet d'obtenir la validation du Conseil communautaire sur le compte-rendu d'activités au 31/12/2007, relatif à l'opération voie de liaison Jambette – Bois Boyer.

Exposé

Vu la délibération du 26/10/2001 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.), déclarant d'intérêt communautaire le projet Voie de liaison Jambette Bois Boyer.

Vu la délibération n° CC 02/25 du 22/03/2002 du Conseil Communautaire, confiant mandat de réalisation de cet équipement à la S.E.M.A.F.F.

Conformément à l'article 9 de la convention de mandat établit, la S.E.M.A.F.F. présente à la C.A.C.E.M le compte-rendu d'activités pour l'année 2007 comportant notamment (voir document annexé) :

- *les recettes cumulées au 31/12/2007 pour un montant de 4 684 586 euros TTC,*
- *les dépenses cumulées au 31/12/2007 pour un montant de 4 656 444 euros TTC,*
- *le bilan prévisionnel de l'opération, actualisé au 31/12/2007, pour un montant de 4 759 856 euros TTC*
- *les plans de trésorerie et de financement s'y rapportant, et les annexes,*
- *la participation globale de la CACEM au titre du bilan actualisé au 31/12/2007 pour un montant de 4 750 200 euros TTC,*
- *une demande de versement par la CACEM de 75 270 euros TTC.*

Proposition

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le compte-rendu d'activité de l'opération Voie de liaison jambette Bois Boyer, présenté par la S.E.M.A.F.F (CRACL joint au dossier) :

- *les recettes cumulées au 31/12/2007 pour un montant de 4 684 586 euros TTC,*
- *les dépenses cumulées au 31/12/2007 pour un montant de 4 656 444 euros TTC,*
- *le bilan prévisionnel de l'opération, actualisé au 31/12/2007, pour un montant de 4 759 856 euros TTC,*
- *les plans de trésorerie et de financement s'y rapportant, et les annexes,*
- *la participation globale de la CACEM au titre du bilan actualisé au 31/12/2007 pour un montant de 4 750 200 euros TTC. ».*

**Après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,
d'approuver les points et documents suivants :**

- Le compte-rendu d'activités présenté par la SEMAFF pour l'année 2007 ainsi que les documents annexés.
- les recettes cumulées au 31/12/2007 pour un montant de 4 684 586 euros TTC.
- les dépenses cumulées au 31/12/2007 pour un montant de 4 656 444 euros TTC.
- le bilan prévisionnel de l'opération, actualisé au 31/12/2007, pour un montant de 4 759 856 euros TTC.
- les plans de trésorerie et de financement s'y rapportant, et les annexes.
- la participation globale de la CACEM au titre du bilan actualisé au 31/12/2007 pour un montant de 4 750 200 euros TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le

Le Président,

Pierre SAMOT